

**Décision du Président**  
**n° D2025/01**

**Tourisme**

**Boutiques Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide**  
**Achat de minéraux, bijoux et divers objets**

**Le Président,**

Vu les articles L5211-1 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020/069 en date du 30 juillet 2020 portant  
délégations de pouvoir au Président,

**Décide**

Article 1 : De signer les bons de commande auprès de Minéral Est, Bioviva, Minerama, Tempo Idéal, Lo Diffusion, La petite boîte, Fonderie Saint-Luc et Nature Planet pour la commande de minéraux, bijoux et divers objets pour les boutiques du Gouffre d'Esparros et de l'Espace préhistoire de Labastide, pour un montant total TTC de 10 437.24 €.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lannemezan le 27 janvier 2025

Le Président,



Publiée le 03 FEV. 2025